



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Cherbourg-en-Cotentin, le 09 avril 2020

**Ouverture d'un portail d'accès Internet dédié aux plaisanciers  
Toutes vos démarches administratives en ligne**

Depuis le mardi 7 février 2020, un portail d'accès Internet dédié aux démarches plaisance dématérialisées est déployé par la direction des affaires maritimes.

Désormais, les plaisanciers peuvent accomplir leurs démarches courantes directement sur le site gouvernemental « [demarches-plaisance.gouv.fr](https://www.demarches-plaisance.gouv.fr) ».

Ce portail offre aux utilisateurs différents services en ligne ainsi qu'un espace personnel de gestion des formalités. Il permet de gérer tous types de demandes, de rééditer des documents, d'effectuer des déclarations de cession ou d'achat, de déclarer un changement du nom de navire ou encore de mettre à jour ses données personnelles.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces fonctionnalités, il vous suffit de créer votre compte en accédant à un espace utilisateur sécurisé par France Connect via cette adresse :

<https://www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisancier/>

**Attention :**

Dans un premier temps, **seuls les navires de moins de 7 mètres sont concernés** par ce nouveau dispositif.

Les propriétaires des navires de plus de 7 mètres pourront bénéficier de l'ensemble de ces services en ligne d'ici quelques mois.

Par ailleurs, le système est appelé à évoluer régulièrement et des fonctionnalités complémentaires sont prévues dès l'été 2020.

Pour tout renseignement complémentaire ou solliciter une aide pour vos démarches en ligne, merci de vous adresser à la Direction départementale des territoires et de la mer de La Manche / Service mer et littoral / Pôle affaires maritimes à l'adresse suivante :

[ddtm-sml-npp@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-sml-npp@manche.gouv.fr)